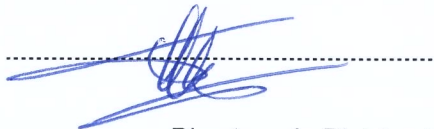


DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° 02.01.0713

1. Code d'identification unique du Produit type :
RAUPUR ISOL
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11 § 4 du Règlement (UE) N° 305/2011 :
Voir étiquette Marquage CE
3. Usage ou Usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :
Isolation Thermique du Bâtiment (ThIB)
4. Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11 § 5 du Règlement (UE) N° 305/2011 : **REHAU – Place Cissey – 57343 Morhange Cedex**
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 § 2 du Règlement (UE) N° 305/2011 : **Non applicable**
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V du Règlement (UE) N° 305/2011 : **Système 3**
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée : **CSTB (Organisme Notifié n° 0679) a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type. Essai par sondage sur des échantillons, émission des rapports d'essais pour les caractéristiques déclarées selon le système 3 (n° rapport : HO-121 KE1 y HO-05-034).**
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée : **Sans Objet**
9. Performances déclarées :
 - selon tableau ci-après
 - lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit : **Non applicable**
10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.
La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié ci-dessus.



Alain Thuet
Directeur de Division Equipement Technique du Bâtiment

Morhange, le 15/06/2013

9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification Technique Harmonisée
Réaction au feu	F (non essayé)	EN 13501-1
Résistance thermique	R_o (m ² .K/W) λ_o (W/m.K)	dn : 25 mm - R _o =1,05 dn : 30 mm - R _o =1,30 dn : 40 mm - R _o =1,70 dn : 50 mm - R _o =2,15 dn : 55 mm - R _o =2,40 dn : 60 mm - R _o =2,60 dn : 70 mm - R _o =3,05 dn : 80 mm - R _o =3,45 dn : 90 mm - R _o =3,90 dn : 100 mm - R _o =4,35 dn : 110 mm - R _o =4,80 dn : 120 mm - R _o =5,20 0,023
Conductivité thermique		
Tolérance d'épaisseur	dn : 25-120, T2	
Contrainte en compression	e ≤ 45 mm e ≥ 50 mm	CS(10Y)175 CS(10Y)200
Résistance à la traction / Comportement au cisaillement	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces Résistance à l'effort tranchant Module cisaillement Absorption d'eau :	NPD NPD NPD NPD
Perméabilité à l'eau	A court terme par immersion partielle A long terme par immersion partielle A long terme par immersion totale Planéité après immersion partielle Transmission de la vapeur d'eau	NPD NPD WL(T)1 NPD NPD
Perméabilité à la vapeur d'eau	Transmission de la vapeur d'eau	NPD
Indice d'absorption acoustique	Absorption acoustique	NPD
Indice d'isolation acoustique aux bruits aériens directs	Absorption acoustique	NPD
Incandescence continu	Aucune méthode d'essai harmonisée disponible	
Dégagement de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Emissions de substances dangereuses : Arrêté du 30 avril 2009 modifié Emissions de substances dangereuses : Décret 2011-321 du 23 mars 2011	Conforme A+
Durabilité de la réaction au feu contre le vieillissement/ dégradation	Les propriétés de réaction au feu ne changent pas avec le temps 48h, 70°C et 90% HR 48h, -20°C	DS(TH)7 NPD
Stabilité dimensionnelle dans des conditions de température et d'humidité spécifiées		NPD
Déformation sous charge en compression et conditions de température spécifiées		NPD
Fluage en compression		NPD

(*) NPD : pas de performance déclarée